

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2022/16/09/01

Date de convocation :

12/09/2022

Objet de la délibération :

Remboursement caution
Madame CRUBLÉ

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de
cette délibération a été
affiché à la mairie
d'Epeugney le

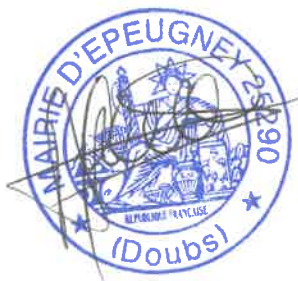
23/09/2022

que la convocation du
Conseil Municipal avait été
faite le

12/09/2022

- que le nombre des
membres en exercice est de
13.

Le Maire



**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney
Séance du 16 septembre 2022**

L'an deux mille vingt deux

Le seize septembre à vingt heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni
en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après
convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume
AYMONIN, Maire,

Présents : Guillaume AYMONIN – Sonia DESTAING –
Guillaume CRETIN - Romuald TAUVERON – William
RUSTERHOLTZ – David MARTIN – Jean-Michel CLEMENT -
Gwénaél LE GALLO

Absents excusés : Mégane GAUTHIER - Nicolas DEAU –
Stéphane LOGUIOT – Éric CLEMENT – David MARTIN

Absent non excusé : John WETZEL

Procuration : Mégane GAUTHIER à Romuald TAUVERON
Nicolas DEAU à Gwénaél LE GALLO
Stéphane LOGUIOT à Guillaume CRETIN
Éric CLEMENT à Sonia DESTAING

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code
des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris
dans le Conseil, Romuald TAUVERON ayant obtenu la
majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions
qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire indique avoir procédé à l'état des lieux de sortie de
Mme CRUBLÉ Marie-Christine qui demeurait au 3 rue de
l'Eglise dans l'appartement communal. L'appartement étant
restitué en bon état, le Maire propose au Conseil Municipal
de rembourser en intégralité la caution perçue par Mme
CRUBLÉ le 25 novembre 2019 d'un montant de 440€.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et
représentés décide de rembourser en intégralité la caution
perçue par Mme CRUBLÉ le 25 novembre 2019 d'un
montant de 440€ (quatre cent quarante euros).

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Guillaume AYMONIN

Le secrétaire,
Romuald TAUVERON